

Commonwealth s'est penché d'abord sur les mesures prises par l'Afrique du Sud pour déstabiliser les États voisins et ainsi renforcer et protéger le régime d'apartheid à l'intérieur de ses frontières. Le Comité a reçu un rapport préliminaire sur la déstabilisation, qui décrit les besoins en matière de sécurité des États de première ligne, et notamment du Mozambique. En outre, le Canada a présenté un projet de stratégie pour promouvoir les échanges commerciaux et les investissements dans ces pays et, par ce moyen, accroître leur autonomie économique et réduire leur dépendance économique envers l'Afrique du Sud.

Le Comité a convenu que les sanctions restent le meilleur moyen pacifique d'aider à mettre fin à l'apartheid, et il s'est engagé à multiplier ses efforts pour inciter d'autres pays à adopter les mesures qu'il recommande.

Il a reçu un rapport de la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud concernant l'embargo onusien sur les armes. Axé sur des propositions du Canada, ce rapport recommande que des mesures soient prises pour mieux appliquer l'embargo obligatoire sur les armes et en contrôler l'application plus étroitement.

Le Comité a tenu d'utiles consultations directes avec plusieurs personnalités sud-africaines qui s'opposent à l'apartheid, y compris le révérend Allan Boesak et des représentants du Front démocratique uni (UDF). Les mouvements de libération, le Congrès national africain et le Congrès panafricain, lui ont aussi présenté des exposés.

L'aide versée aux victimes de l'apartheid au cours de l'année s'est chiffrée à environ 7,8 millions de dollars au total, dont 3 millions ont été affectés au Programme canadien d'aide à l'enseignement, 400 000 \$ au Fonds canadien pour les petits projets locaux, et 3,2 millions à l'aide juridique et humanitaire pour les prisonniers et leurs familles ainsi qu'au soutien de projets entrepris dans les domaines de l'éducation, du développement communautaire, de l'agriculture, de l'adduction d'eau et des soins de santé. Le Canada a en outre contribué 1,2 million de dollars en aide multilatérale pour appuyer des initiatives du Commonwealth, de la Francophonie et des Nations Unies.

Namibie

Le Canada, qui s'est engagé depuis longtemps à favoriser l'accession à l'indépendance de la Namibie après un siècle d'occupation étrangère, s'est réjoui des résultats des négociations menées entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud avec la médiation des États-Unis. Ces pourparlers ont abouti à la signature, à New York le 22 décembre 1988, d'accords qui prévoient l'accession à l'indépendance de la Namibie sous la surveillance des Nations Unies et le retrait progressif des troupes cubaines d'Angola.

Le Canada siégeait au Conseil de sécurité en 1978 lorsque celui-ci a adopté la résolution 435 qui prévoit la fin de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud et sa transition à l'indépendance. Lorsqu'il s'est joint de nouveau au Conseil de sécurité le 1^{er} janvier 1989, le Canada a cherché à assurer le succès de l'accord si longtemps attendu, qui donnerait son indépendance à la Namibie. Par sa résolution 632 adoptée le 16 février, le Conseil de sécurité a approuvé le plan des Nations Unies qui rendra la Namibie complètement libre le 1^{er} avril 1990, et il en a amorcé la mise en oeuvre. Le plan comportait la création du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), chargé de surveiller le retrait et la démobilisa-

tion des troupes, et préparait la tenue d'élections sous la surveillance des Nations Unies. Le Canada a détaché deux officiers aux Nations Unies, ou ils ont collaboré à la revue des plans logistiques des opérations.

Le 23 février, le Canada a annoncé qu'il contribuerait un million de dollars au budget global de 40 millions du programme de rapatriement, qui fait partie intégrante du GANUPT. Les fonds devaient permettre à 58 000 Namibiens en exil de rentrer dans leur pays à temps pour participer aux élections qui auront lieu en novembre 1989, avant l'indépendance. Le Canada a ensuite promis de verser une somme supplémentaire d'un million de dollars pour secourir les réfugiés et assurer d'autres formes d'assistance humanitaire et d'aide au développement. En outre, M. Clark a présenté au Représentant spécial du secrétaire général pour la Namibie un chèque de 11,9 millions de dollars, premier versement anticipé de la cotisation du Canada qui est fixée à 15 millions de dollars.

Après que le Canada eut accepté de faire partie du GANUPT sur l'invitation du secrétaire général des Nations Unies, l'Unité de la logistique de 1989 a été mise sur pied. Composée d'environ 250 militaires des Forces canadiennes, l'Unité a pour mandat d'appuyer les éléments civils et militaires du GANUPT. De plus, le Canada a détaché cinq policiers militaires et quelques officiers d'état-major au siège du GANUPT.

Plus tard, au mois de mars, M. Clark a annoncé que le Canada créerait sa propre mission d'observateurs qui, à compter du 1^{er} avril 1989, serait chargée de fonctions de surveillance, de liaison et d'observation au cours de l'année de transition menant à l'indépendance de la Namibie.

Échanges commerciaux avec l'Afrique

Les exportations canadiennes vers l'Afrique se sont chiffrées à 1,5 milliard de dollars en 1988, soit une hausse de près de 20 % par rapport à 1987. De nombreux débouchés commerciaux se sont ouverts aux entreprises canadiennes grâce aux efforts du Ministère qui a notamment organisé 20 foires et missions dans la région, consenti des prêts au développement des exportations, participé à des commissions économiques mixtes, et accueilli diverses missions d'acheteurs des secteurs public et privé de pays africains. Par son programme de remise de dettes et sa participation aux sommets de la Francophonie, aux sommets du Commonwealth et à Afrique 2000, le Canada s'est concilié la bienveillance de l'Afrique et y joue un rôle d'importance croissante; les pays d'Afrique considèrent le Canada comme un nouveau partenaire économique qui offre la technologie nord-américaine en français et en anglais et qui apporte un nouvel élément de concurrence capable de mettre fin aux monopoles historiques.

Le Canada fournit des fonds par l'entremise d'organismes bilatéraux et multilatéraux. L'ACDI a versé au total plus de 400 millions de dollars pour l'Afrique en 1987-1988, alors qu'à la fin de 1988, la SEE avait consenti des crédits de 1,1 milliard de dollars pour le financement et l'assurance d'exportations vers les pays admissibles d'Afrique et du Moyen-Orient. Depuis quelques années, la SEE joue un rôle de premier plan dans le soutien des entreprises qui cherchent à décrocher de gros contrats. Le financement des achats à des conditions libérales a pris tellement d'importance que les exportateurs doivent de plus en plus offrir ce genre de conditions de paiement pour obtenir des marchés en Afrique. Néanmoins, les modalités